

DELIBERATION

77 (3.5)

Le 26 septembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame MARTY à Monsieur CHAPOT, Monsieur DRIOL à Monsieur SCHALK, Madame DUCREUX à Madame RIVIERE, Monsieur BROT à Monsieur J. BEAL, Monsieur KARA à Madame GIAUME,

Secrétaire : Monsieur CHAPOT

Objet : Dénomination d'une voie

Monsieur le Maire rappelle que, depuis novembre 2018, dans le cadre de la mise en place du plan d'adressage, le Conseil Municipal est régulièrement invité à délibérer afin de dénommer des voies communales. Ainsi, une nouvelle voie publique est à dénommer :

- Voie parallèle à l'avenue Jean Mermoz et débouchant sur le rond-point des Essarts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L 2213-28,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places et bâtiments publics,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la dénomination **Allée d'Icare** à cette voie de la Commune.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 septembre 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190927-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019
Affichage : 27/09/2019

